

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/181 :

Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) du Pôle Médico-Social Charles Isautier de la Fondation Père Favron au sein de l'école élémentaire Edmond Albius

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K'BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
972 219740164-20260901-2026-5-181-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

DAVID LORION

Affaire n°05/181 : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) du Pôle Médico-Social Charles Isautier de la Fondation Père Favron au sein de l'école élémentaire Edmond Albius.

Direction Vie Educative - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre mène une action forte en faveur de l'Education et de la scolarisation des enfants porteurs de handicap.

Dans le cadre de la politique nationale en faveur de l'école inclusive, une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) est implantée depuis la rentrée scolaire 2024 au sein de l'école élémentaire Edmond ALBIUS.

Ce dispositif, porté par la Fondation Père Favron, en partenariat avec l'Académie de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Saint-Pierre, permet d'assurer la scolarisation d'élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), en leur offrant un accompagnement pédagogique, éducatif et médico-social adapté. Il accueille de 7 à 10 élèves et est installé dans des locaux mis à disposition par la Commune.

La convention de coopération définit les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette unité d'enseignement ainsi que les engagements respectifs de chacun des partenaires. Elle précise notamment les conditions de mise à disposition des locaux communaux, les modalités de fonctionnement du dispositif et la répartition des responsabilités entre les signataires.

La finalisation de cette convention est intervenue à l'issue d'un travail conjoint entre les partenaires ayant nécessité plusieurs ajustements avant validation de sa version définitive.

Il convient désormais d'approuver cette convention afin d'en formaliser la signature.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER les termes de la convention présentée en annexe ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou l'un de ses adjoints à SIGNER tous les documents administratifs liés à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION